

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **18 (1882)**

Heft 6

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHÂTEL

15 MARS 1882

XVIII^e Année.



N^o 6.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Pédagogie française : Un traité de Fénelon. — Le synode scolaire bernois. — Bibliographie. — Correspondances. (Vaud, Allemagne, Genève). — Chronique scolaire. — Curiosités pédagogiques et littéraires. — Partie pratique.

Pédagogie.

UN TRAITÉ DE FÉNELON.

Parmi les ouvrages de l'illustre prélat dont le nom se trouve en tête de ces lignes, un des plus utiles à consulter pour l'instituteur est sans contredit celui qu'il composa à la demande d'une mère de famille, son *Traité sur l'éducation des filles*. Une sorte de curiosité littéraire nous a fait ouvrir le volume, et, sans nous attacher à la forme, qui n'a point vieilli et ne vieillira pas de si tôt, il n'est peut-être pas inutile de faire passer sous les yeux du lecteur quelques passages saillants où le précepte est marqué au coin d'une science et d'une expérience véritables en matière d'éducation. Mais avant d'évoquer la douce figure de Fénelon éducateur, il est bon de faire remarquer que si de grands progrès se sont accomplis dès la seconde moitié du XVII^e siècle, on le doit aux méthodes et aux institutions avant tout : les principes sont

restés, croyons-nous, sensiblement les mêmes. Jadis, l'auteur s'adressait aux enfants de la classe noble, la seule qui reçut une éducation en règle; aujourd'hui, c'est à tous qu'il peut servir de guide.

« Rien n'est plus négligé que l'éducation des filles, » dit Fénelon au commencement de son *Traité*. Cette remarque, trop vraie encore dans quelques contrées, nous permet pourtant d'apprécier tout le chemin parcouru. Mais voici qui a plus d'actualité, dans la bouche des sceptiques, des critiques, ou des désillusionnés :

« Pour les filles, disait-on déjà du temps de Fénelon, il ne faut pas qu'elles soient savantes, la curiosité les rend vaines et précieuses; il suffit qu'elles sachent gouverner un jour leurs ménages et obéir à leurs maris sans raisonner. »

Fénelon tranche catégoriquement la question des carrières libérales pour les femmes : « Elles ne doivent, dit-il, ni gouverner l'État, ni faire la guerre, ni entrer dans le ministère des choses sacrées; ainsi elles peuvent se passer de certaines connaissances qui appartiennent à la politique, à l'art militaire, à la jurisprudence, à la philosophie et à la théologie. »

Nous sommes assez de cet avis. Toutefois, le jeune prélat aurait pu dire, ce nous semble, avec encore plus de raison : *elles ne peuvent se passer de certaines connaissances, etc.*

Le chapitre qui s'occupe des inconvénients des éducations ordinaires est encore et sera toujours d'une frappante actualité. Notons en passant des expressions telles que : *une pauvre fille, pleine du tendre et du merveilleux*, qui nous apportent comme un parfum et un cachet du siècle : question de style.

Dans le chapitre III, nous lisons ce qui suit : « Contentez-vous de les former peu à peu selon les occasions qui viennent naturellement (il s'agit ici des enfants en général, et pas seulement des filles); quand même vous pourriez avancer beaucoup l'esprit d'un enfant sans le presser, vous devriez craindre de le faire; car le danger de la vanité et de la présomption est toujours plus grand que le fruit de ces éducations prématurées qui font tant de bruit. Il faut se contenter de suivre et d'aider la nature. »

Et dans le chapitre V : « Si l'enfance est propre à graver des images dans le cerveau, il faut avouer qu'elle l'est moins au raisonnement. »

Et un peu plus loin : « Bornez-vous à redresser l'enfant quand il ne raisonnera pas juste et à lui faire sentir sans empressement, selon les ouvertures qu'il vous donnera, ce que c'est que tirer droit une conséquence. Laissez donc jouer un enfant et

mêlez l'instruction avec le jeu: que la sagesse ne se montre à lui que par intervalle et avec un visage riant. »

Moralistes, avez-vous compris? *Que la sagesse...* sinon vous n'amènerez jamais l'humanité à la divinité, pour employer l'expression d'un grand poète. Mais continuons nos citations.

« Le moins qu'on peut faire de leçons en forme, c'est le mieux. On peut insinuer une infinité d'instructions plus utiles que les leçons mêmes, dans des conversations gaies. »

Au chapitre VI : « Quand vous les voyez disposés à vous entendre, racontez-leur quelque fable courte et jolie. »

Un peu plus loin, quand il a développé cette maxime, Fénelon ajoute : « *Qu'on n'oblige point l'enfant de les répéter*: ces répétitions, à moins qu'ils ne s'y portent d'eux-mêmes, gênent les enfants et leur ôtent tout l'agrément de ces sortes d'histoires. » Ici, Fénelon n'est d'accord ni avec Rousseau, qui refusait à son *Emile* la lecture de fables, ni avec la pédagogie moderne, qui exige des *comptes-rendus* après la lecture. Qui a raison, de lui ou de nous ?

Mais, objectera-t-on, comment l'auteur entend-il développer chez l'enfant la facilité d'élocution? Fénelon répond on ne peut mieux, nous semble-t-il, à cette juste remarque :

« Il faut néanmoins observer que si l'enfant a quelque facilité à parler, il se portera de lui-même à raconter aux personnes qu'il aime les histoires qui lui auront donné plus de plaisir; mais ne lui en faites pas une règle. »

L'enseignement religieux a trop d'importance aux yeux du futur précepteur royal pour qu'il n'en parle pas beaucoup dans son *Traité sur l'éducation des filles*. Voici, entre autres, une observation qui nous paraît digne d'être répétée :

« Il faut ignorer profondément l'essentiel de la religion pour ne pas voir qu'elle est toute historique. »

A propos de l'enseignement de l'histoire sainte : « Les gouvernantes, dit Fénelon, peuvent ajouter à leurs récits la vue des estampes et des tableaux qui représentent agréablement les histoires saintes; ...car la force des couleurs, avec la grandeur des figures au naturel frappera bien davantage leur imagination. »

Où l'on peut mesurer le chemin parcouru depuis deux siècles, c'est lorsque Fénelon nous entretient, au point de vue de l'éducation, de la distinction de l'âme et du corps. Selon lui, il faut mépriser celui-ci et vouer toute son attention à l'excellence de celle-là. Ce sera, je crois, un des titres d'honneur de l'éducation contemporaine d'avoir voulu soigner cette enveloppe, passagère, il est vrai, mais au sein de laquelle l'âme prend son pli, reçoit

sa formule de développement et qu'on appelle le corps. Mais si nous avons réalisé quelques progrès, craignons de sauter de l'autre côté de la selle et, sous prétexte d'éducation complète, d'ouvrir à nos jeunes personnes certains domaines scientifiques qui doivent leur rester étrangers. Sur ce sujet, les principes du doux archevêque sont d'une étonnante délicatesse : « Apprenez-leur, dit-il, qu'il doit y avoir pour leur sexe une pudeur sur la science presque aussi délicate que celle qui inspire l'horreur du vice. »

Dans ses remarques sur quelques défauts des filles, l'auteur dit qu'il faut s'attacher à les faire exprimer leurs pensées d'une manière courte et précise et à dire beaucoup en peu de mots, parce que la plupart des femmes, ne choisissant point entre leurs pensées, passionnées sur presque tout ce qu'elles disent et d'une grande vivacité d'imagination, ont l'habitude d'user de beaucoup de paroles pour dire peu. Il y a, du reste, dans le chapitre des défauts, ainsi que dans celui qui traite spécialement de la vanité, une foule d'observations qui dénotent un moraliste véritable, ayant sondé profondément le cœur humain et puisé dans la pratique du saint ministère les remèdes propres à étouffer dans l'enfance les mauvaises dispositions de notre nature.

Fénélon connaissait déjà l'amour excessif de la nation française pour le changement : « Ces excès (ceux de la parure), dit-il, vont encore plus loin dans notre nation qu'en toute autre ; l'humeur changeante qui règne parmi nous cause une variété continuelle de modes. » Voilà le tempérament français peint au naturel, et dans un siècle de stabilité, où le jeune prélat, à peine âgé de trente ans, ne pouvait prévoir toutes les conséquences de cette *humeur changeante* au sein de la nation française, dans les deux siècles qui se sont écoulés dès lors.

Mais ce n'est pas le procès du caractère français, ni aucun procès que nous voulons faire ici. Le Français est changeant, dit Fénélon ; soit. Mais il a l'initiative. Cette digression faite, revenons à notre *Traité*.

Il y aurait encore, au sujet des modes, une foule d'observations justes à relever, mais nous préférons y renvoyer le lecteur. Citons pourtant le passage où l'auteur place les ajustements des femmes de l'antiquité bien au-dessus de ceux des temps modernes : « Je voudrais faire voir aux jeunes filles la noble simplicité qui paraît dans les statues et dans les autres figures qui nous restent des femmes grecques et romaines ; elles y verraient combien des cheveux noués négligemment par derrière, et des

« draperies pleines et flottant à longs plis, sont agréables et majestueuses. »

« Apprenez à une fille à lire et à écrire correctement. » Voilà un conseil qui fera hausser les épaules à plus d'un esprit superficiel. Mais, je vous le demande, parmi les jeunes filles qui fréquentent nos établissements d'instruction, combien y en a-t-il dont on puisse dire qu'elles lisent et écrivent bien ? « Il est honteux, dit Fénelon, mais ordinaire, de voir des femmes qui ont de l'esprit et de la politesse, ne savoir pas bien prononcer ce qu'elles lisent ; ou elles hésitent, ou elles chantent en lisant : au lieu qu'il faut prononcer d'un ton simple et naturel, mais ferme et uni. »

Toutefois, nous nous trouvons en présence d'un conseil qui nous fait sourire involontairement : « Elles devraient, ajoute notre auteur, aussi savoir les quatre règles de l'arithmétique. » Pauvres jeunes filles du dix-neuvième siècle ! il faut avouer que vous êtes moins bien partagées que vos arrière-grand'mamans de la seconde moitié du dix-septième, de qui l'on n'exigeait que les quatre règles simples, tandis qu'il vous faut parcourir un long et laborieux programme. Madame de Sévigné en savait moins long que vous : en revanche, elle nous a laissé des lettres inimitables de naturel et de gaieté.

A propos de peinture et de musique, nous avouons avoir moins de scrupules que le jeune directeur de la communauté des *Nouvelles catholiques*, qui veut entourer l'étude et la pratique de ces arts délicieux de toute espèce de précautions, sous prétexte qu'ils amollissent l'âme par des sensations voluptueuses. Cependant il fait une réserve en faveur du chant d'église, et il finit par convenir « qu'on ne peut abandonner ces arts que l'Esprit de Dieu même a consacrés ». La peinture trouve aussi grâce devant lui, parce qu'elle se tourne chez nous plus aisément au bien, et que sans elle les ouvrages de femme ne peuvent être bien conduits.

Nous ne partageons point non plus l'opinion de l'auteur, qui voudrait exclure l'étude des langues de l'éducation d'une jeune fille, et lui permettre tout au plus un peu de latin, afin que les prières et les chants de l'église catholique ne restassent pas pour elle lettre close. L'expérience a prouvé, au contraire, que l'étude d'une ou de deux langues étrangères est absolument nécessaire aux besoins de la vie et au développement de l'intelligence.

De nos jours, nous avons des idées plus larges en fait d'éducation, et nous avons raison ; mais en avons-nous de plus saines que Fénelon lui-même ? Écoutons ce qu'il nous dit

des éducations irréfléchies : « Il faut mettre en garde les pères et les mères de famille contre la tendance à donner à leurs filles une éducation qui leur fait concevoir des espérances au-dessus de la condition où elles sont placées. » Ce conseil, que nous citons de mémoire, mais qui se trouve dans le traité que nous étudions, n'est-il pas bien propre à faire réfléchir et les parents, et les instituteurs, et le législateur lui-même ?

Des écoles proprement dites, il n'y en avait pas en France du temps de Louis XIV, en dehors des communautés religieuses, et encore ces dernières ne s'occupaient-elles presque exclusivement que de l'instruction religieuse. Tout concourait à ce but. On apprenait aux filles à lire en français, afin de pouvoir répéter avec elles le catéchisme ; on leur enseignait quelque peu le latin pour qu'elles fussent en état de comprendre les prières de l'Eglise. Même l'institution fondée par madame de Maintenon à Noisy, et transférée ensuite à Saint-Cyr, n'était autre chose qu'une communauté ecclésiastique tempérée par l'influence du roi, qui représentait dans la direction de l'école ce qu'on peut appeler l'élément laïque et mondain. (1) L'instruction en vue du monde était toute privée et se concentrait dans la famille, où l'on faisait venir des maîtres et des gouvernantes en vue de l'éducation des enfants. C'est ainsi que Marie de Rabutin, qui devait illustrer le nom de Sévigné, fut instruite par Ménage et Chapelain, et que nombre de filles de ce temps s'initièrent à ce qui était reconnu alors comme faisant partie d'une bonne éducation. On peut voir en outre, par l'ouvrage de Fénelon, qu'il était difficile de se procurer de bonnes gouvernantes. Voici le conseil qu'il donne aux mères de famille en cette matière : « Choisissez dans vos maisons, ou dans vos terres, ou chez vos amis, ou dans les communautés bien réglées, quelque fille que vous croirez capable d'être formée ; songez de bonne heure à la former pour cet emploi, et tenez-la quelque temps auprès de vous pour l'éprouver, avant de lui confier une chose si précieuse ».

Dans les *Avis à une dame de qualité*, qui terminent le traité dont nous venons d'entretenir le lecteur un peu trop longuement peut-être, Fénelon ne considère l'éducation des filles au couvent que comme un pis-aller, comme une dernière ressource pour les mères chargées d'une nombreuse famille, tandis qu'il estime que rien ne peut remplacer l'œil maternel et les directions données au sein de la famille. « Je conclus, dit-il, que mademoiselle

(1) Ce jugement n'est pas d'accord avec ce que disent plusieurs écrivains qui font de l'institution de St-Cyr une pension laïque et le commencement même de l'école laïque des filles.

(Note de la Rédaction).

votre fille est mieux auprès de vous que dans le meilleur couvent que vous pourriez choisir».

Terminons par les deux ou trois considérations suivantes, tirées des mêmes *Avis* : « Les femmes sont d'ordinaire plus passionnées pour la parure d'esprit que pour celle du corps. — J'aime bien mieux qu'elle (la fille de la dame de qualité) soit instruite des comptes de votre maître d'hôtel que des disputes des théologiens sur la grâce. — Une jeune fille hasarde tout pour le repos de sa vie, si elle épouse un homme vain, léger et déréglé. Il lui est donc capital d'en trouver un sage, réglé, d'un esprit solide et propre à réussir dans les emplois. Pour trouver un tel homme, il faut être modeste, et ne laisser voir en soi rien de frivole et d'évaporé. »

E. LUGRIN.

Synode scolaire bernois.

L'assemblée ordinaire du synode scolaire du canton de Berne, réunie au Casino, comptait 144 membres.

La première séance a été consacrée à l'examen du manuel religieux qu'aucuns veulent rendre obligatoire pendant que les instituteurs jurasiens en général voudraient en laisser le choix aux parents. C'est la première opinion qui l'a emporté.

Dans la seconde séance on s'est occupé de la lecture dans les écoles populaires. L'instituteur doit faire au commencement de chaque semestre un choix des morceaux de lecture qu'il voudra traiter. Les morceaux difficiles sont d'abord lus par le maître. Dans les écoles de premier degré, le maître fera mieux d'exposer le sujet du morceau que de le lire. A côté de la lecture, il faut recommander les explications du maître tant au point de vue du sens des mots qu'en ce qui concerne la suite logique des idées.

C'est alors qu'on peut passer au compte-rendu oral. On commencera par faire reproduire quelques propositions, puis certaines parties et enfin le morceau tout entier. L'élève doit s'habituer à parler sans perdre le fil du discours. Il doit avoir un aperçu général du morceau qu'il a lu. Les morceaux qui conviennent à la déclamation seront appris par cœur et récités avec une bonne intonation.

Henri GOBAT.

BIBLIOGRAPHIE

MANUEL DE GÉOGRAPHIE DU CANTON DE NEUCHÂTEL, suivi d'une table des principaux événements historiques du canton, par Ed. Quartier-la-

Tente, pasteur. Ouvrage approuvé par la direction de l'Instruction publique de Neuchâtel. Kissling libraire, 1882.

Ce petit livre d'environ 50 pages est destiné aux écoles inférieures intermédiaires et renferme tout ce qu'il est nécessaire de savoir à ce premier degré de l'enseignement. Il est des pédagogues qui, pour les enfants, préfèrent la forme du récit ou de la description, trouvant trop sèches les nomenclatures purement géographiques.

CORRESPONDANCE

Rolle, 20 février 1882.

Un de vos abonnés a eu l'obligeance de me communiquer le dernier numéro de votre revue. J'ai pris connaissance de la correspondance de Lausanne signée des initiales E. L. L'influence que votre correspondant m'accorde n'existe pas; ma modestie me fait un devoir de rétablir les faits tels qu'ils se sont passés. La commission du Grand Conseil du canton de Vaud en introduisant dans son projet de loi l'article 51 *bis* ainsi conçu : « Après 30 ans de service, un régent est remplacé dans ses fonctions, si la municipalité et la commission d'école le demandent » avait reconnu qu'il était équitable d'établir une compensation et, à cet effet, avait proposé l'augmentation des pensions de retraite sur les bases indiquées par votre correspondant. Dans le cours du premier débat, le Grand Conseil a modifié cet article 51 *bis*. — Au lieu de l'*obligation* à la mise à la retraite, il a créé la *possibilité* et a laissé le Conseil d'Etat juger chaque cas. Cette décision atténuant tout ce que la proposition de la commission avait d'inquiétant pour l'avenir des régents primaires, le Grand Conseil, à l'unanimité moins 2 ou 3 membres, a voté le rejet de l'augmentation. Mon rôle s'est donc borné à être l'interprète de cette unanimité. Ces faits constatés, vous me permettrez de relever les insinuations peu bienveillantes de votre correspondant. Si M. E. L. me connaissait aussi particulièrement qu'il paraît le croire, il saurait que lorsque je me suis décidé à faire ma proposition, j'étais pénétré de l'idée qu'avant de demander cette augmentation, il y avait équité à rechercher la solution de la pension de retraite des instituteurs secondaires, question à l'étude depuis quelques années. La sollicitude de l'Etat doit être égale, les instituteurs secondaires comme leurs collègues de l'enseignement primaire y ont droit. Avant d'augmenter les uns, il faut examiner ce que les ressources cantonales permettent d'accorder aux autres. M. E. L. connaît la petite ville de Rolle, il sait que ses autorités, encouragées par une vaillante population, font des sacrifices considérables pour l'instruction publique. Le budget communal s'élève pour cette partie de l'administration à fr. 15,000 environ, valeur représentant le total de l'impôt local. M. E. L. sait ou a su tout cela et il décerne avec

une désinvolture qui lui est particulière l'épithète d'anti-libéral à un de ses représentants au Grand Conseil. Vos lecteurs apprécieront. Je serais heureux si, par ces quelques lignes, je réussissais à convaincre M. E. L. que l'infailibilité est un mensonge, et que, plus que tout autre, il doit dorénavant douter de sa perspicacité. Le sermon de la paille et de la poutre reçoit souvent son application.

P. MARTINONI, député.

LAUSANNE, le 3 mars 1882.

L'honorable député de Rolle a pris à cœur le reproche que je lui ai fait dans ma correspondance du 21 janvier; j'en suis bien aise. Si cette critique pouvait le convaincre que, dans l'occasion dont il s'agit, il n'a pas fait preuve de libéralisme et n'est pas resté fidèle aux principes que je lui connaissais, j'en serai très heureux. Au besoin, je sais bien distinguer entre les sentiments d'une population et les actes de son député au sein du Grand Conseil. Et c'est précisément parce que je connais et j'apprécie les dispositions, en matière d'instruction publique, des habitants d'une cité à laquelle je suis resté attaché, que je ne pouvais m'expliquer la conduite de son représentant dans la séance du 19 janvier.

Je ne me connaissais pas, à moi, homme du Nord, autant de désinvolture. L'infailibilité est en effet un mensonge; je le crois comme M. M. Sur ce point, nous sommes parfaitement d'accord, et je souhaite que dorénavant et comme par le passé du reste, il n'y ait plus de dissentiments entre nous.

E. L.

GENÈVE, le 2 février 1882.

Messieurs Dussaud et Gavard n'ont qu'à bien se tenir, car leur livre de lecture, ouvrage excellent sous tous les rapports, vient de rencontrer un Aristarque en la personne de M. Bonnard, instituteur à Montreux.

Ce dernier, dans un article publié par l'*Educateur*, du 1^{er} février, a cru devoir relever toutes les fautes d'impression qui figurent dans ce livre.

Laissant à d'autres le soin de décider si M. Bonnard a eu tort ou raison de mettre un ouvrage à l'index pour quelques fautes d'impression qui peuvent s'y trouver, je me bornerai à attirer l'attention sur le fait qui, selon moi, a provoqué les critiques de M. Bonnard. A propos d'une malheureuse virgule que les auteurs ont oublié de placer au milieu d'un vers de Florian, l'honorable instituteur pousse les hauts cris et leur reproche de vouloir moderniser la ponctuation et de ne pas tenir compte de celle qui existe dans les éditions classiques; il serait certes difficile de porter à un plus haut degré le rigorisme de la forme. D'autre part, M. Bonnard se plaint que dans la fable des deux pigeons, on écrit souper au lieu de soupé, ainsi que l'exige la vieille règle: il faut croire que dans son amour excessif pour tout ce qui se rattache au passé, il voudrait

qu'on rétablît la vieille orthographe telle qu'elle existait du temps de Rabelais et qu'on écrivît par exemple teste, baston, feste, etc. Il est sans doute nécessaire d'observer certaines règles posées par les auteurs classiques, car ce sont eux qui ont formé *la langue française*, mais il faut tenir compte également des modifications incessantes que les écrivains modernes y apportent dans l'intérêt de son développement. Un dernier mot. Personne n'est infaillible, pas même M. Bonnard.

Sur ses indications très précises, j'ai voulu faire aussi un relevé des erreurs et n'en ai trouvé qu'un nombre relativement inférieur à celui qu'il nous a donné.

Ad. BINGER.

BADE-OEYNHAUSEN.

L'*Educateur* (page 92) attribue à M. Mendel l'organiste défunt de Berne, la composition de la mélodie de la *Wacht am Rhein*. Chez nous on regarde cette mélodie comme l'œuvre de Charles Wilhelm que l'empereur Guillaume a anobli comme l'auteur de cette mélodie nationale *Suum cuique*.

Un instituteur secondaire. Votre élève reconnaissant, R.

CHRONIQUE SCOLAIRE

BERNE. — On sait que l'*Educateur* n'a pas été favorable à l'établissement de plusieurs Expositions subventionnées par la Confédération en Suisse et nous avons dans le temps fait opposition à M. Luthy, le grand promoteur de l'Exposition de Berne et de son subventionnement par les autorités fédérales.

Mais nous trouverions bien injuste qu'après tout ce que cet instituteur a fait pour l'Exposition de Berne, on lui en ôtât la direction comme le propose certaine feuille scolaire pour la remettre à ceux qui n'ont contribué en rien à sa création. M. Luthy a le tort d'être un peu vif et tranchant dans ses opinions. Mais c'est un esprit loyal, un cœur chaud et qui fait honneur au corps enseignant par ses talents et son dévouement.

ZURICH. — Les journaux nous apprennent que M. Otto Henne Am Rhyn a été appelé à enseigner à l'Université de cette ville avec le titre de professeur agrégé (Privat docent). Quand on a lu les ouvrages publiés par M. Henne, son *Histoire de la Suisse* en trois volumes, si bien étudiée, si lumineuse, son *Histoire de la culture* en trois volumes aussi, l'on s'étonne que cet écrivain fécond et distingué ne soit pas mieux traité et ne soit pas appelé au moins à un poste de professeur extraordinaire. Aussi modeste qu'instruit, M. Otto Henne nous fait l'effet de ce héros de la *Jérusalem délivrée* qui désirait beaucoup, espérait peu et ne demandait rien. Le père de M. Henne, l'historien et professeur Antoine Henne était déjà lui-même un des hommes les plus distingués du canton de St-Gall et un des plus brillants orateurs de ce canton qui a produit tant d'hommes éloquents.

ALLEMAGNE. — Les questions présentées à l'assemblée générale des instituteurs allemands qui se tiendra à Pentecôte (jour propice pour recevoir l'Esprit-Saint) sont les suivantes : I. question des institutrices ; II. la position pécuniaire et politique de l'instituteur ; III. la participation de l'instituteur à l'administration scolaire ; IV. l'enseignement des arts manuels ou professionnels à l'école populaire ; V. les caisses d'épargne scolaires ; VI. est-il à désirer que l'instruction publique fasse partie des dispositions de la législation de l'empire.

(*Freie pædagogische Blätter de Vienne*, du 25 février 1882.)

— Les lecteurs de la *Gazette générale des écoles* primaires publié à Jéna, sous la direction du savant pédagogue Stoy, le chef actuel de l'école psychologique de Herbart, cesse de paraître à la grande surprise des lecteurs de cette feuille qui offrait un haut intérêt et des vues élevées. L'*Allgemeine Schulzeitung* en était à sa 29^e année et laissera un vide réel dans la presse pédagogique. Bien que M. Stoy eût cessé de nous envoyer sa feuille parce qu'il nous trouvait *trop français* (d'autres nous trouvent trop allemand) nous ne laissons pas de regretter extrêmement la disparition de cette feuille qui n'était pas, comme telle autre, un simple recueil de matériaux pour la classe.

ETATS AUTRICHIENS. — Il est question d'ériger une statue à Comenius à Brünn, dans cette Moravie qui fut la patrie du grand homme. Mais les fonds manquant, on n'espère y arriver qu'en 1892. Le journal scolaire qui paraît sous le nom *slave* de Komensky, le vrai nom de Comenius, engage les instituteurs à recueillir des souscriptions.

Curiosités pédagogiques et littéraires.

Dans la *Science de l'éducation*, par Alex. Bain (Paris 1879), page 47, on lit :

« C'est dans les souffrances artificielles graduées, agissant directement sur les nerfs au moyen de l'électricité, que nous pouvons chercher les châtiments corporels de l'avenir, qui doivent remplacer le fouet et les tortures musculaires. »

Nous livrons cette pensée du philosophe anglais ou écossais aux méditations de nos lecteurs. Nous avouons humblement ne pas comprendre ce qu'a voulu dire M. Bain, et nous ne sommes pas seuls à chercher ce qu'il faut entendre par ces paroles, qui cependant sont d'un homme de grand talent et dont les ouvrages jouissent d'une estime méritée.

M. J.-J. Weiss, que le président du ministère français, M. Gambetta, vient d'élever à de hautes fonctions, écrivait dans le *Figaro* du 26 décembre, à propos des 30 lycées qu'on organise en France :

Le département de l'Hérault a donné le branle. Il a demandé un lycée de filles.

Voilà comment sont EUX AUTRES, dans le midi, toujours à l'avant-garde du progrès.

PARTIE PRATIQUE

MATHÉMATIQUES

Problèmes pour les élèves.

1° B. se propose de faire l'acquisition d'une maison évaluée 32000 fr. Il possède à la Caisse d'épargne 15875 fr., à la banque G. 3180 fr. Il vend en outre une vigne pour 5795 fr., un champ pour 874 fr., un pré pour 2164 fr. et du bois pour 386 fr. Combien doit-il emprunter pour payer cette maison comptant? — *Réponse : 3726 fr.*

2° Un établissement a fait pendant le mois de février trois envois de montres : le premier de 72 montres à 45 fr. pièce; le deuxième de 144 montres à 32 fr. pièce et le troisième de 216 montres à 25 fr. pièce. On demande : 1° pour quelle somme il en a expédié; 2° sachant que les montres du premier envoi lui revenaient à 39 fr., celles du second envoi à 27 fr. et celle du troisième envoi à 21 fr., quel a été son bénéfice? — *Réponse : 1° 13248 fr.; 2° 2016 fr.*

3° En arrivant à son bureau le matin du 1^{er} mars, le caissier d'une gare constate qu'il y a fr. 117,50 en caisse. Il a délivré ce jour-là 32 billets à fr. 3,75; 25 billets à fr. 2,80; 124 billets à fr. 1,35 et 210 billets à fr. 0,90. Combien doit-il avoir en caisse le soir? — *Réponse : fr. 663,90.*

4° Une revendeuse a acheté 2 hl. 50 l. de pommes pour fr. 18,25. Elle a payé en outre fr. 2,75 pour les faire transporter à la ville voisine et fr. 1,50 d'impôt pour sa place sur le marché. Combien doit-elle revendre le double décalitre pour gagner 10 fr.? — *Réponse : fr. 2,60.*

5° J'ai acheté une vigne de 25 ares à raison de 216 fr. l'are. Cette vigne me rapporte en moyenne annuellement, tous frais déduits, 279 fr. D'un autre côté, j'ai aussi acheté un pré de 4 ha. à 7200 fr. l'hectare, lequel me rapporte annuellement 1476 fr. Quel est le taux de l'intérêt de ces deux placements? — *Réponse : la vigne rapporte $5\frac{1}{6}\%$; le pré rapporte $5\frac{1}{3}\%$.*

6° Un aubergiste a mélangé ensemble 148 l. de vin à fr. 0,90 le litre, 115 l. à fr. 0,80 et 37 l. à fr. 0,40. Combien doit-il ajouter d'eau à ce mélange pour ramener le prix à fr. 0,60 le litre? — *Réponse : 100 l. d'eau.*

CALCUL DE L'INTÉRÊT ET DE L'ESCOMPTE.

Parmi les nombreuses méthodes en usage pour le calcul de l'intérêt et de l'escompte, il en est une, *la méthode des parties aliquotes*, qui présente certains avantages et que nous allons exposer en quelques mots. Elle consiste à ramener à 1 % ou à 6 % tous les intérêts à chercher.

L'intérêt de fr. 100 à 1 % pour 360 jours est de fr. 1, soit le centième du capital; c'est en même temps l'intérêt de fr. 100 à 6 % pour 60 jours.

Pour chercher l'intérêt annuel d'un capital quelconque placé à 1 % ou l'intérêt à 6 % pour 60 jours, il suffit de diviser ce capital par 100, en faisant une transposition de virgule.

Ce point de départ si élémentaire permet de déterminer l'intérêt, quels que soient d'ailleurs le capital, le taux et le nombre de jours du placement. Il suffit dès lors de décomposer le nombre de jours donnés en multiples et sous-multiples de 60 jours.

Pour fixer nos idées, proposons-nous de chercher l'intérêt de fr. 8340 au 4 % pendant 255 jours.

Disposition du calcul.

CAPITAL fr. 8340

1 % pour 360 jours	fr. 83,40
120 jours donnent le $\frac{1}{3}$ de cette somme	27,80
120 jours donnent encore	27,80
15 jours donnent le $\frac{1}{8}$ du produit précédent, soit	3,475
<u>255 jours, intérêt à 1 %</u>	<u>59,075</u>
Par suite, l'intérêt à 4 % sera quatre fois plus élevé. soit $59,075 \times 4$	
= fr. 236,30.	

CAPITAL fr. 8340

6 % pour 60 jours	fr. 83,40
240 jours donnent quatre fois l'intérêt de 60 jours	333,60
15 jours donnent le $\frac{1}{4}$ de l'intérêt de 60 jours . .	20,85
<u>255 jours, intérêt à 6 %</u>	<u>354,45</u>
Par suite, l'intérêt à 4 % sera égal aux $\frac{4}{6}$ ou $\frac{2}{3}$ de fr. 354,45, soit	
$\frac{354,45 \times 2}{3} =$ fr. 236,30.	

La méthode des parties aliquotes ne donne aucune prise à la routine; elle n'a pas obtenu droit d'entrée dans nos écoles où on lui préfère la méthode par la réduction à l'unité et celle des nombres et des diviseurs fixes; mais elle est fréquemment employée dans le commerce et les maisons de banque.

EXAMENS DES RECRUES.

Compositions.

I. Emploi, utilité de l'eau.

II. Un artisan recommande à l'un de ses confrères un jeune ouvrier qui vient de terminer son apprentissage.

III. Avis : Description d'un objet perdu, prière de le rendre, etc.

IV. Un ouvrier tombé malade en voyage écrit à sa sœur pour lui demander un secours.

V. Description du voyage du domicile au lieu du recrutement.

VI. Un agriculteur demande à l'une de ses connaissances des renseignements sur le caractère et la solvabilité d'un entrepreneur avec lequel il est sur le point de conclure un marché pour la vente d'un lot de bois.

VII. Description d'un orage de grêle : dégâts qu'il a causés.

VIII. Un débiteur annonce à son créancier qu'il se trouve dans l'impossibilité de rembourser sa dette à l'époque fixée, il indique les motifs de ce retard et demande une prolongation de terme.

IX. Un vol vient d'être commis, on en donne avis à l'autorité, (préfet, juge de paix, etc.), détail des circonstances.

X. Un jeune homme qui va entrer en ménage, fait chez un menuisier une commande de différents meubles.

XI. On fait insérer un avis dans un journal pour recommander son commerce.

XII. Un fils à l'étranger écrit à ses parents pour leur annoncer qu'il vient d'entrer dans une nouvelle place, il en donne une description ainsi que les motifs de ce changement.

F.-Ch. SCHERF.

NOTA : Il ne sera pas inutile de constater ici que les sujets de compositions ci-dessus ont toujours été donnés aux recrues avec certains développements et que, s'ils sont présentés d'une manière qui peut paraître un peu concise, c'est qu'on a voulu laisser aux experts la liberté de donner les explications qu'ils jugeraient nécessaires.

DICTÉE.

Les oiseaux.

L'alouette est de retour, elle annonce par son chant joyeux, l'arrivée du printemps; elle construit son nid entre deux mottes de terre et prépare à ses petits un abri bien sec et bien chaud. Les moineaux vifs et hardis sont à la recherche des insectes si nombreux pendant les jours chauds de l'année. L'hirondelle prépare son nid avec des brins de paille; elle cherche de la boue qu'elle apporte dans son bec et arrange ainsi,

avec un soin particulier, sa petite habitation. Ces oiseaux nous sont très utiles car ils détruisent une quantité incroyable d'insectes qui sont les ennemis de nos plantes, de nos légumes et de toutes nos moissons.

L^{se} MICHAUD, (Verrières).

DICTÉE.

Les productions variées de l'Afrique.

(D'après l'explorateur italien Antinori.)

« Les cornes d'ivoire (1), de rhinocéros (2), de buffles (3), d'antilopes (4), les graines oléagineuses (5), les plumes d'autruche, la gomme, la myrrhe (6), la cire, les peaux, les animaux utiles, tout est ici à profusion, il y a de quoi enrichir l'Europe. Le sol riche en humus (7) végétal, très souvent arrosé par des pluies bienfaisantes et par de nombreuses rivières, est d'une fertilité prodigieuse; les céréales : blé, orge, maïs, pois, fèves; les plantes textiles : chanvre, lin, coton, jusqu'au safran (8) y croissent presque côte à côte et se succèdent de trois en trois mois sans épuiser la terre, sans aucune espèce d'engrais. Les bananiers donnent toute l'année des fruits à côté des cannes à sucre, des citronniers et des cédrats (9) gros comme ma tête. Ailleurs le sol est couvert d'une variété infinie de plantes, de forêts d'oliviers, de genévriers hauts de cinquante mètres : c'est un vrai paradis, désert encore, à peine parcouru par quelques sauvages. »

(1) Ce mot, quoique terminé par un *e* muet, est du genre féminin. (2) De *rhin*, nez et *keras*, corne, grand mammifère ayant une corne sur le nez. (3) Espèce de bœuf sauvage très féroce. (4) Genre de mammifères ruminants. (5) Qui contiennent, dont on tire de l'huile. (6) Gomme odorante et médicale. (7) Couche de terre végétale qui forme le sol fertile. (8) Plante bulbeuse dont on tire une belle couleur jaune. (9) Arbre de l'espèce du citronnier; son fruit.

Divers sujets de composition.

Une imprudence et ses suites. — Promenade sur un marché ou sur une foire. — Les plaisirs du printemps. — Inauguration d'une maison d'école. — Mes lectures favorites. — Les jouissances de l'étude. — Une visite à un musée. — Une excursion dans les montagnes. — L'attente des examens. — Une heure à ma fenêtre. — Dans une gare. — Mon avenir. — Ronde d'un garde de nuit. — Un chauffeur de locomotive. — Un incendie. — Visite à une ferme. — Les mouches. — L'eau et son utilité. — Notre jardin. — Un nid d'oiseau.

Sujet à traiter.

CITADINS ET PAYSANS.

Sommaire : Vous supposez une réunion politique, industrielle, commerciale, agricole, n'importe à laquelle assistent des citadins et des paysans. Vous décrivez la mise et les allures des deux groupes, leur différentes manières de voir dans la discussion sur les sujets à l'ordre du jour et leur tenue respective au banquet qui suit la séance. (Nous donnerons prochainement, pour comparaison, le même sujet traité par M. Victor Cherbuliez de l'Académie française.)

Variété.

Réponse à la question posée par M. Bonard, dans le numéro du 1^{er} février :

On lit ce qui suit dans le volume récent intitulé : « Changements orthographiques introduits dans le dictionnaire de l'Académie, édition de 1877, publié par la Société des correcteurs et des imprimeries de Paris. » Très particule, très bon, très fort, (sans trait d'union). Cette particule n'est plus suivie du trait d'union ; on ne trouve dans le Dictionnaire de l'Académie que deux exceptions : *très-fonds* et le *Très-Haut*.

Nouvelle question.

1. Comment doit-on prononcer les mots usuels suivants : *blasé, écraser, Arras, Madras, bataille, médaille, accabler, voilà, déjà, marc d'argent, un quidam, nenni, cœnne, empoigner, la manne du désert, une manne pleine de linge, le frêt, un legs, le fouet, un enfant gai, longer le quai, je sais, tu sais, il sait, bienfaisance, faisan, faisandé, l'hôtel du Grand-Cerf, Aix, Metz, désir, Fez, Oedipe, j'ai, garde le souvenir de ce que je te recommande, il faut que je le fasse, les mœurs, neutre, le bœuf gras.*

2. Comment, en définitive, faut-il écrire les participes passés *coûté* et *valu* ?

3. Analyser, pour les trois degrés de l'école primaire, la phrase suivante : « Déjà au loin j'apercevais les crêtes des vagues rougies par les dernières lueurs du couchant ; je voyais tourbillonner dans le ciel les oiseaux de mer qui précèdent la marée montante et l'annoncent par leurs cris aigus. »

4. La religion de la famille slave en Europe ? — de la famille germanique ? — de la famille latine ? — Les exceptions aux règles générales ?